

**DÉLIBÉRATION N° 06 - 01 du 30 mai 2006**

**relative à l'approbation des procès-verbaux des réunions  
du Conseil d'administration du 3 novembre 2005 et du 1<sup>er</sup> décembre 2005**

---

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration du 3 novembre 2005, sous réserve des modifications annexées et du 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'Agence,



**Guy FRADIN**

Le Président  
du Conseil d'administration,



**Bertrand LANDRIEU**

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° 06.01 DU 30 MAI 2006

relative à l'approbation des procès-verbaux du 3 novembre 2005 et du 1<sup>er</sup> décembre 2005

---

Procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2005 :

- p. 16 - avant dernier paragraphe, dernière ligne : il y a lieu de lire :

« ... cette augmentation des ressources de l'Agence ne soit pas utilisée pour augmenter les autorisations de programme mais, au contraire, pour **contribuer à stabiliser la situation financière de l'établissement** ».

- p. 23 - 2<sup>ème</sup> paragraphe : il y a lieu de lire :

« ... il s'associe aux propos de M. Colas-Belcour sur le hors bilan et l'actif financier de l'Agence. Lorsqu'on se situe la dernière année du programme et que l'on constate que la situation financière est tendue.... sans engagements nouveaux, dans l'attente de la renégociation du nouveau programme pluriannuel ».